

2008/424 - DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSOCIATION "VILLES LUMIERES LYON HO CHI MINH VILLE" (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«En sa qualité de membre fondateur de cette association, la Ville de Lyon est membre de droit du Conseil d'Administration. Elle dispose de 3 sièges.

Je vous propose les candidatures suivantes pour représenter la Ville de Lyon aux Assemblées Générales et siéger au Conseil d'Administration :

Gilles BUNA,
Hubert JULIEN LAFERRIERE,
Jean Michel DACLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

MM. Gilles BUNA, Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Jean-Michel DACLIN sont désignés pour représenter la Ville de Lyon au Conseil d'Administration de l'Association « Ville Lumière Lyon – Hô Chi Minh Ville.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB